

**Sujet :** [INTERNET] EP Extension cimetièrre Anglet  
**De :** Jacques DESCARGUES <[REDACTED]>  
**Date :** 27/12/2023 18:52  
**Pour :** pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Bonsoir,  
**Enquête publique Extension cimetièrre Blancpignon Anglet Modification du PLU**

Veillez trouver ci joint la pétition signée par madame Cornet, dans le cadre de l'enquête publique en cours  
Bonne réception

Anglet fin décembre 2023 Association Cinq Cantons La Barre 3CLB

**Oui pour un nouveau cimetièrre à Anglet,  
Non à la destruction d'1,7 ha de forêt du Pignada  
Non à l'amputation du périmèrre de protection du captage d'eau potable.**

La Mairie d'Anglet et la CAPB ont lancé (du 11 décembre au 10 janvier) une enquête publique afin de recueillir l'avis des habitants sur le projet d'extension du cimetièrre de Blancpignon dans la forêt du Pignada. (dossier consultable en mairie et sur le site de la préfecture en recherchant « Enquêtes publiques Anglet cimetièrre Blancpignon ») Ce projet nécessite la modification du PLU d'Anglet afin de rendre aménageable, en cimetièrre, une partie de la forêt publique. La modification proposée vise à déclasser, progressivement, 1,7 ha de forêt communale et à réduire d'autant le périmèrre de captage de l'eau potable de la commune.

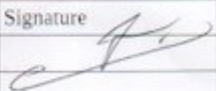
Or, cette forêt publique est sensée être très protégée. Elle bénéficie du régime forestier public qui garantit la pérennité de son état boisé, elle est classée EBC au PLU, (espace boisé classé), elle fait partie de la zone de protection du captage pour l'eau potable.

**Le projet entrainerait donc la disparition de toutes ces protections. Le patrimoine forestier d'Anglet, déjà fortement agressé par l'incendie de 2020, s'en trouverait à nouveau affaibli et dégradé. C'est inacceptable.** Certes il est légitime et nécessaire d'augmenter les capacités d'accueil des personnes qui décèdent, dans la commune. Les 3 cimetièrres actuels d'Anglet sont saturés. La réalisation d'un nouveau cimetièrre est urgente.

Dès son premier mandat, il y a 10 ans déjà, le maire actuel savait qu'il était urgent créer un nouveau cimetièrre. Il a attendu d'être quasiment mis en demeure par l'État pour se décider à agir. Il tente aujourd'hui de nous démontrer que la seule solution possible pour augmenter l'offre de tombes, c'est de raser près de 2 ha de forêts publiques protégées. Dans la commune d'Anglet et ses 2 700 ha, il est encore possible de trouver des terrains pour créer un nouveau cimetièrre et d'utiliser les techniques des murs funéraires avec enfeus, si les élus en ont réellement la volonté.

**Ce projet de destruction progressive d'une partie du massif du Pignada doit donc être abandonné. La municipalité doit assumer ses responsabilités, créer un nouveau cimetièrre et utiliser les techniques funéraires permettant d'économiser la consommation d'espaces naturels.**

Nous vous invitons à signer ce texte et de faire signer à vos familles et amis, de le porter à l'accueil de la Mairie ou de l'envoyer à la préfecture par mail à « amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr »

Nom	Prénom	Adresse Mail Tel	Signature
CORNET	KATIA	[REDACTED]	

Jacques DESCARGUES  
[REDACTED]  
[REDACTED]

